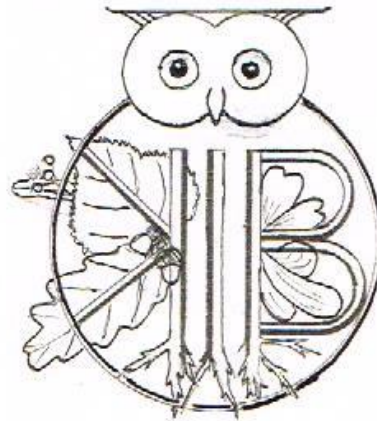


Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
<http://www.oikoskaibios.com>
Enquête SRADDET



Monsieur Serge ALEXIS,
Président de la commission d'enquête
Hôtel de Région
Auvergne -Rhône-Alpes,
1 Esplanade François Mitterrand,
69002 Lyon.

Annemasse, le 2 octobre 2019

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Nous avons contribué en 2014 à l'enquête publique concernant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Nous demandons une réelle protection du loup, de la faune et de la flore en général. Nous espérons une plus grande incitation à pratiquer l'agriculture biologique, y compris au niveau des lycées agricoles.

Aujourd'hui, la Région s'est agrandie avec l'Auvergne (pas vraiment de façon positive comme l'a pointé récemment la Cour des Comptes, les économies escomptées ne sont pas au rendez-vous) et les enjeux s'en trouvent élargis.

La loi NOTRe de 2015 a institué un nouveau schéma, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), objet de la présente consultation du public.

Nous souhaitons aborder cette bien vaste enquête publique principalement sous trois aspects : l'indépendance alimentaire, l'indépendance énergétique, la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage. La 1^{ère} nécessité étant de se nourrir, viennent après les besoins énergétiques nécessaires et/ou de confort : chauffage, déplacements indispensables à la vie de tous les jours et les divers objets à notre disposition.

LES TERRES AGRICOLES

Le siège de notre association est en Haute-Savoie, nous vous rappelons deux consultations publiques auxquelles nous avons contribué, à Cranves Sales et à St Julien en Genevois. Les projets de zone artisanale pour l'une (Borly 2) et de zone commerciale pour l'autre (Ecoparc du Genevois) ont en commun la perte d'une vingtaine d'hectares de terres agricoles.

Nous lisons, page 22/188 du RAPPORT D'OBJECTIFS

« 2.2 Des modèles agricoles alternatifs qui s'affirment
.....*malgré cette dynamique* (exploitations encore nombreuses, diversité de ses productions avec l'élevage resté prépondérant), *la Région est marquée par une baisse de 8,2% de la surface agricole utile depuis 25 ans.* »

C'est préoccupant, et les exemples cités plus haut en témoignent ; d'autant que, dans les deux cas, nous avons pointé un gaspillage des terres, notamment des friches industrielles qui montrent que, parallèlement, notre industrie décline tandis que la population s'accroît.

Dans ce sens, nous demandons qu'un soin particulier soit apporté à la préservation des terres agricoles pour notre autonomie alimentaire.

LES ENERGIES

Les économies d'énergie

Page 52/86 du FASCICULE DES REGLES, la Règle n°26 concerne la Rénovation énergétique des bâtiments ;

Nous lisons « *Réduire la consommation énergétique de 23%* ».

Or, avant de se lancer dans des rénovations coûteuses que les classes moyennes ont peine à s'offrir, il y a une règle qui nous semble peu appliquée, celle de la répartition des charges de chauffage dans les copropriétés.

Pour rappel, la loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 impose une répartition des charges de chauffage (quand c'est techniquement possible) lorsque la consommation est supérieure à 150 Kwh/m²

La France est riche en lois et en décrets. Encore faudrait-il qu'ils soient appliqués.

Deux de nos membres sont confrontés à cette non application de la loi ELAN. Celle-ci promet d'infliger jusqu'à 1500 euros d'amende par logement pour non application. Qui met en œuvre de telles procédures lorsque le syndic de l'immeuble est défaillant et des copropriétaires fort consommateurs d'énergie récalcitrants ?

Ceci pose la question du respect de la loi.

Il est regrettable qu'en réponse à un problème, l'on pense aussitôt plan, subvention.....à l'heure où la dette de notre beau pays est devenue colossale.
Nous souhaitons que l'on favorise la prise de conscience individuelle et la responsabilité des citoyens. Hélas, c'est moins vendeur lors des campagnes électorales !

Les énergies renouvelables

Comme nous l'avons pointé précédemment, le gaspillage est le pire ennemi de la nature, l'énergie la plus propre étant celle que l'on ne consomme pas. Ce qui ne fait peut-être pas les affaires d'EDF (ou ErdF, Enedis...on ne sait plus trop...), ni de l'Etat qui perçoit un nombre certain de taxes via nos factures. En effet, nous pouvons lire sur ces dernières, à la rubrique « Taxes et Contributions » : taxe sur la consommation finale, contribution au Service Public (vous avez dit service quand les antennes locales d'EDF ont disparu ?) et contribution tarifaire d'acheminement d'électricité (respectivement TCPE, CSPE et CTA).

Aujourd'hui, l'Europe impose sa dictature du CO2 (les dernières décisions de la Commission européenne. sont à cette adresse <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2019/FR/COM-2019-175-F3-FR-MAIN-PART-1.PDF>). On va donc imposer les voitures électriques qui amènent à consommer de plus en plus d'électricité, en plus des autres véhicules qui posent des problèmes de sécurité comme les vélos et trottinettes électriques.

Donc, pour répondre aux injonctions de Bruxelles, la Région se donne pour mission, au point 3.7 page 107/188 du RAPPORT D'OBJECTIFS, d' « *Augmenter de 54% la production d'énergies renouvelables....* ».

Dans les Alpes, l'hydroélectricité fait partie du paysage. Il ne faudrait pas que ces ouvrages impressionnants construits par notre pays en détruisant parfois des villages soient livrés aux chinois. Or, il est question, dans la suite de la vente de notre pays à la découpe, d'éclater EDF : le rentable comme les barrages seraient privatisés, tout comme les champs éoliens à venir et le nucléaire si problématique (grand carénage, déchets et diverses pollutions) serait laissé en charge à l'Etat.

Pour en revenir à l'éolien, de nombreux projets sont à l'étude en France, et notre Région n'est pas épargnée. Tout comme les voitures électriques, si l'on considère le coût énergétique « du puits à la roue », il est, pour les éoliennes, au-delà de ce qui est tolérable. L'Allemagne ne sait que faire des éoliennes au rebut. On ne sait pas les recycler.

Et c'est sans parler de la destruction de la nature : on prévoit de détruire des forêts pour créer des routes d'accès.

Par ailleurs, l'influence néfaste des infrasons sur les animaux et les hommes enlève à ces objets bien des vertus écologiques.

Le syndrome éolien décrit depuis plusieurs décennies par des scientifiques européens, américains et australiens (rapports de synthèse Lachat (suisse) et Pierpont (Australie)) est nié, au détriment de la santé humaine et animale. Les troubles du sommeil, les

vertiges, les troubles du rythme cardiaque ne sont pas une vue de l'esprit. Il en est de même pour les vaches qui paissent à proximité des éoliennes puisqu'en France, les limites de sécurité sont plus faibles qu'ailleurs en Europe.

Plusieurs projets sont prévus : par exemple, celui de 6 éoliennes de 180m de hauteur élaboré par EDF aux confins des communes de Valprivas et de Bas en Basset.

Ces projets sont intéressants pour les subventions obtenues via des capitaux privés (parfois étrangers) et par les taxes professionnelles perçues par les communes, désormais aux abois tant l'état ne les soutient plus.

Les éoliennes sont un outrage à l'écologie (elles ne fonctionnent que 25% du temps, les pertes d'énergie sont énormes et il faut construire de nouvelles lignes électriques pour les raccorder au réseau) et une injure aux paysages.

Pour ce dernier point, leur implantation est en contradiction avec le point 1.7, page 74/188 du RAPPORT D'OBJECTIFS « *Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables et ordinaires de la Région* ».

Nous nous opposons à ces monstrueux parcs éoliens prévus dans notre Région.

La mobilité

Le Léman Express apportera, nous l'espérons, une amélioration de la circulation et de la qualité de l'air. Il est regrettable que le fret ferroviaire, plus écologique, ne soit pas privilégié. Nous espérons une politique plus volontariste dans ce domaine.

Nous souhaitons aussi que les lignes TER soient conservées et redéployées quand elles ont été fermées.

La mise en place des voies vertes est un progrès, à condition qu'elles n'entraînent pas la coupe d'arbres, la disparition de haies.

LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La lutte contre le gaspillage de l'eau.

Page 124/188 du RAPPORT D'OBJECTIFS, au point 4.5 de l'objectif « Faire une priorité des territoires en fragilité », nous lisons « *Préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement notamment en montagne et dans le Sud de la Région* ».

Notre bassin est irrigué par l'Arve dont la source est au pied du plus haut sommet des Alpes. Nous voyons tous les étés la fragilité du Massif de Mont Blanc entraînée par la

fonte du permafrost. Le Petit Dru, l'Arête des Cosmiques ne feront plus rêver les alpinistes et les promeneurs. Si l'eau est encore présente aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain ? On n'ose pas imaginer un Mont Blanc sans neige et pourtant les névés ont peu à peu disparu et la Mer de glace perd chaque année de son épaisseur.

Lors de la précédente enquête déjà citée, nous avons préconisé un tarif progressif de l'eau. C'est un peu dans la ligne de la répartition du chauffage, à savoir celui qui consomme plus paye plus.

Depuis 2012, nous avons affiné nos projections. Notamment en mai 2019 alors que le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses abords SM3A www.riviere-arve.org/ nous avait invités à parler de ce problème. (notre article en page «Oikos en balade » de notre site Internet). Comme nous l'avons fait remarquer au cours de cet entretien, nous avons observé des utilisations abusives d'eau (les piscines, l'arrosage intempestif ou encore les bornes incendies détériorées). Concernant ces derniers faits, c'est un problème de sécurité et de gaspillage des ressources. Nous avons alors posé la question « Est-il demandé de durcir la réglementation et de punir sévèrement les contrevenants ? ». A ce jour, aucune réponse n'a été apportée.....La question est posée à la Région puisque le dossier comporte un FASCICULE des REGLES, nous espérons qu'elle en apportera une.

Par ailleurs, dans les lieux publics (mairies, écoles, cafés.. ...), les robinets automatiques sont trop souvent réglés sur un fort débit et un temps long. Serait-il possible d'envisager une politique d'information dans ces secteurs.

Pour en revenir à nos propositions, en voici les grandes lignes

- une consommation de base de 30 m³ par personne à un coût faible (douche au lieu du bain, fermeture du robinet pendant le lavage des mains...etc.).
- une tranche pour les 20 m³ suivants jusqu'à 50 m³ inclus (rappelons que la consommation moyenne, selon l'INSEE, serait de 50 m³ par personne).
- Puis, au-delà de 50 m³ par personne à un coût très élevé (8 euros) (120 m³ est la consommation de quelqu'un qui prend un bain par jour toute l'année).

Aujourd'hui, le m³ coûte environ 4 €, taxes comprises. Sur la base de ce tarif, nous proposons la 1^{ère} tranche à 2,50 le m³, la 2^{ème} à 5 € le m³ et la 3^{ème} à 8 € le m³

Nous avons récapitulé des simulations de consommation dans le tableau ci-dessous.

Consommation annuelle par personne En m ³	Coût actuel en €	Coût à un tarif progressif	Bilan par an pour une personne	Bilan par an pour une famille de 4 personnes
30	30 x 4 = 120	30x2,50 = 75	45 € d'économie	180 € d'économie
50	50x4 = 200	50x 5 = 250	Supplément de 50 €	Supplément de 200 €
Par exemple, 90	90x4 = 360	90 x 8 = 720	Supplément de 360 €	Supplément 1440 €

« Les deux modifications (ordures ménagères et prix de l'eau) opérées en même temps devaient permettre de limiter les fraudes sur le nombre de personnes déclarées par

logement. ». C'était notre hypothèse, en 2012,...mais.....la taxe d'habitation a subi quelques changements, il reste à imaginer une autre base de calcul.

Une sympathisante du Chablais, suite à la lecture de nos nouvelles du mois sur le thème de l'eau, nous a objectés le problème des résidences secondaires qu'un tel tarif privilégierait. Nous allons poursuivre notre réflexion. Nous espérons que la Région s'y associera.

Les pauvres, de plus en plus présents dans notre pays, sont économes par nécessité. Ils ont sans doute des idées. Pourquoi ne pas les solliciter ?

LA GESTION DES DECHETS

Un autre aspect de cette enquête porte sur les déchets, question liée au gaspillage, à la société de consommation...aux primes à la casse puisqu'il est aussi question des véhicules au chapitre XII page 544/634 de l'ANNEXE.

Concernant le tri sélectif, le chapitre XI mentionne, page 530/634 et suivantes,

➤ Un état des lieux, notamment sur les refus de tri des matières apportées en vue du recyclage (page 532). La palme, si l'on ose ce mot, revient à l'Isère et au Rhône pourtant dans la moyenne régionale de la masse des collectes des ménages, comme notre département. C'est une « incivilité » comme il y en a tant d'autres. Pour avoir vu à Annemasse (ville de plus de 35 000 habitants) déposer une barquette pleine de frites dans les bacs de tri, nous sommes peu étonnés que les endroits très habités soient hélas aussi ceux où l'on met n'importe quoi n'importe où.

Toujours à ce sujet, nous avons interrogé le Sidépage de Bellegarde concernant la qualité du tri. En effet, jusqu'à l'organisation du tri dans les immeubles, les emballages métalliques n'étaient pas mélangés aux papiers et cartonnettes. Ils le sont désormais, la qualité du tri étant ainsi revue à la baisse. Nous ne pouvons que regretter combien tout est nivelé par le bas, que ce soit en matière d'éducation, de services....

➤ La perspective de recyclage élargi aux plastiques rigides
Lors de l'enquête publique du Conseil Général 74 de 2014, nous l'avons souhaité. Page 538/634, nous constatons que 3 départements y ont accès. Des études sont en cours (page 540/634), entre autres pour la Savoie. Les conclusions devaient être rendues en 2018. Nous espérons qu'elles vont dans le sens d'un recyclage élargi.

➤ La tarification incitative, page 498/634 de l'ANNEXE..
N'étant pas concernés, nous avons eu un peu de peine à en comprendre le système.

Cas des puces posées sur les bacs d'ordures ménagères

Pour avoir évoqué plus haut des incivilités, nous en avons constaté dans ce cadre. A Thonon les Bains, ce système était en place il y a quelques années. Plusieurs de nos sympathisants voyaient régulièrement des voisins mal intentionnés porter leurs poubelles dans les bacs des autres. Nous sommes donc peu favorables à un tel système.

Tarification incitative « positive »

Il nous a semblé comprendre que le tri en bacs jaunes pouvait être comptabilisé. Or, sur Annemasse Agglo, de nombreux immeubles ne sont pas en mesure d'organiser ce tri par manque de locaux ou d'espace. Dans ce cas, que faire ?

Les biodéchets. Page 438/634 de l'ANNEXE.

Le développement du compostage des déchets organiques nous semble très positif. En plus des bacs de compostage vendus à faible coût sur Annemasse-Agglo, plusieurs points d'apport de déchets végétaux ont été organisés à Annemasse. Ils remportent un franc succès. Un bilan sera bientôt réalisé, nous espérons qu'il sera positif.

La méthanisation,

Elle est évoquée page 449/634 de l'ANNEXE, la Région compte « 26 unités de méthanisation à la ferme »

Nous avons à l'esprit deux exemples, celui de la méthanisation du petit lait (lactosérum) réalisée à l'Abbaye de Tamié et le projet dans la Somme d'un élevage en stabulation de mille vaches, avec méthanisation associée.

Dans le premier cas, détails à cette adresse, <https://www.abbaye-tamie.com/communaute-tamie/la-fromagerie>, les vaches voient leurs besoins respectés, elles vont en pâture.

Le projet industriel démesuré de la « ferme des mille vaches » est en totale contradiction avec le respect de la nature et des animaux (<https://reporterre.net/Le-Dossier-des-Mille-Vaches-et-des>).

Or, la législation adoucie pour les extensions de porcheries industrielles, comme l'explique par exemple cet article, <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/il-sera-bientot-plus-facile-d-ouvrir-une-porcherie-205-92270.html>, nous inquiète profondément.

Ne parle-t-on pas de surproduction d'un côté, d'éleveurs dans la misère de l'autre....les fabricants de farines animales avaient fait miroiter de bons revenus....les éleveurs n'ont eu que leurs yeux pour pleurer quand l'ESB a frappé.

Alors cet objectif de « création d'installations en partenariat avec le monde agricole » nous laisse craindre le pire. Ne va-t-on pas ouvrir de nouveaux élevages industriels ou agrandir les existants, (même si notre département est tourné vers les AOC), pour satisfaire cette filière « d'avenir » comme on a tendance à nommer ces projets de bon rapport mais trop souvent dénués d'éthique.

De surcroît, les conditions inacceptables de détention des animaux ont des conséquences sur la santé humaine : de tels élevages concentrationnaires privent les animaux de leurs besoins naturels et les affaiblissent, d'où maladies, usage abusif d'antibiotiques...et l'on s'étonne de la résistance accrue des bactéries aux antibiotiques, laissant craindre de ne plus pouvoir soigner les maladies que ces bactéries causent.

En conclusion,

Nous restons optimistes. En effet, plusieurs de nos souhaits exprimés lors d'enquêtes publiques ont été pris en compte.

Nous citerons une demande concernant l'enquête de 2014 (SRCE) citée au début de notre courrier : « *le nœud autoroutier proche d'Archamps montre une débauche d'éclairages qu'il conviendrait de réduire, voire de supprimer, les voitures étant équipées de phares.* ». Nous avons eu le plaisir de constater que l'éclairage est devenu plus raisonnable.

Nous espérons

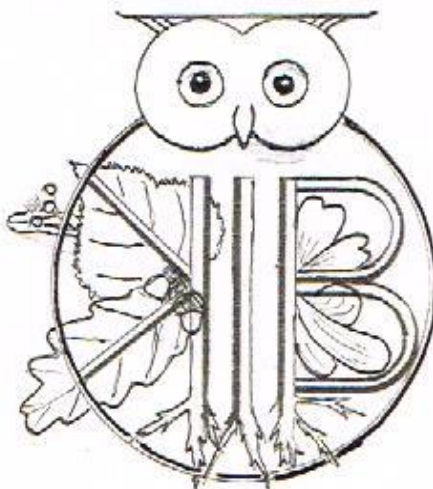
- **que le maintien des terres agricoles sera effectif**
- **que la méthanisation soit encouragée mais sans recourir à un renforcement de l'élevage intensif**
- **que les champs d'éoliennes gigantesques ne seront pas mis en place.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre contribution, Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos respectueuses salutations.

Pour l'association,

Les membres cofondateurs

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2019



<http://www.oikoskaibios.com/>
oikos.kai.bios@orange.fr